

INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION														
N° Opération	ORGANISATEUR	Privé/Public	COMMUNE/VILLE	CANTON	MATERNELLE /PRIMAIRE /COLLEGE	MOIS DU SEJOUR	Nb de Classes	Nb d'élèves	Nb de nuitées	Libellé de l'opération	Centre PEP	COMMUNE LIEU D'HEBERGEMENT	Montant subvention départ.	
1	SSN02778	Public	COLMAR	COLMAR	MATERNELLE	OCTOBRE	1	30	4	Séjour à la Chaume	X	ORBEY	1 200,00 €	
2	SSN02779	Public	RIEDISHEIM	RIXHEIM	PRIMAIRE	MAI	4	116	4	Séjour à la Chaume	X	ORBEY	4 640,00 €	
3	SSN02780	Public	MULHOUSE	MULHOUSE	PRIMAIRE	OCTOBRE	2	56	4	Séjour à la Roche	X	STOSSWIHR	2 240,00 €	
4	SSN02781	Public	HORBOURG-WIHR	COLMAR	PRIMAIRE	MAI	1	23	2	Séjour à l'Ecomusée d'Alsace		UNGERSHEIM	460,00 €	
5	SSN02782	Public	COLMAR	COLMAR	PRIMAIRE	OCTOBRE	4	85	4	Séjour à la Roche	X	STOSSWIHR	3 400,00 €	
6	SSN02783	Public	MULHOUSE	MULHOUSE	PRIMAIRE	OCTOBRE	2	52	4	Séjour à la Roche	X	STOSSWIHR	2 080,00 €	
7	SSN02784	Public	GUEBWILLER	GUEBWILLER	PRIMAIRE	NOVEMBRE	2	55	5	Séjour à la Roche	X	STOSSWIHR	2 750,00 €	
8	SSN02787	Public	KAYSERSBERG-VIGNOBLE	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	PRIMAIRE	OCTOBRE	3	73	4	Séjour à la Renardière	X	AUBURE	2 920,00 €	
9	SSN02788	Public	RIBEAUVILLE	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	PRIMAIRE	DECEMBRE	2	42	5	Séjour à la Roche	X	STOSSWIHR	2 100,00 €	
10	SSN02789	Public	FULLEREN	MASEVAUX	PRIMAIRE	MARS	2	41	3	Séjour à la Chaume	X	ORBEY	1 230,00 €	
11	SSN02790	Privé	MULHOUSE	MULHOUSE	PRIMAIRE	OCTOBRE	1	31	5	Maison Saint Bernard		LUCELLE	1 550,00 €	
12	SSN02791	Public	MULHOUSE	MULHOUSE	PRIMAIRE	OCTOBRE	3	50	4	Séjour à la Renardière	X	AUBURE	2 000,00 €	
13	SSN02792	Privé	ISSENHEIM	GUEBWILLER	PRIMAIRE	OCTOBRE	1	30	4	Séjour à la Chaume	X	ORBEY	1 200,00 €	
14	SSN02793	Privé	ISSENHEIM	GUEBWILLER	PRIMAIRE	OCTOBRE	1	31	4	Séjour à la Chaume	X	ORBEY	1 240,00 €	
15	SSN02794	Privé	ISSENHEIM	GUEBWILLER	PRIMAIRE	OCTOBRE	1	30	4	Séjour à la Chaume	X	ORBEY	1 200,00 €	
16	SSN02795	Privé	COLMAR	COLMAR	MATERNELLE	NOVEMBRE	2	60	2	Séjour à la Roche	X	STOSSWIHR	1 200,00 €	
17	SSN02796	Public	KOESTLACH	ALTKIRCH	PRIMAIRE	SEPTEMBRE	5	101	5	Séjour à la Chaume	X	ORBEY	5 050,00 €	
18	SSN02785	Privé	LANDSER	BRUNSTATT	COLLEGE	OCTOBRE	3	90	4	Séjour à la Fermeraie		LUTTENBACH	3 600,00 €	
19	SSN02786	Privé	LANDSER	BRUNSTATT	COLLEGE	OCTOBRE	2	60	4	Séjour à la Fermeraie		LUTTENBACH	2 400,00 €	
20	SSN02732	Public	FERRETTE	ALTKIRCH	COLLEGE	OCTOBRE	1	30	1	Séjour à l'Etang du Devin		LAPOUTROIE	300,00 €	
21	SSN02798	Public	WITTENHEIM	WITTENHEIM	PRIMAIRE	DECEMBRE	2	53	3	Séjour au Rimlishof		BUHL	1 590,00 €	
22	SSN02733	Public	FERRETTE	ALTKIRCH	COLLEGE	SEPTEMBRE	1	30	1	Séjour à l'Etang du Devin		LAPOUTROIE	300,00 €	
							46	1169	80				TOTAL	44 650,00 €



## **SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES** **Modalités de subventionnement en 2019**

### 1) CRITERES D'INTERVENTION

- Etablissements bénéficiaires : **les écoles et les collèges** (publics et privés) du HAUT-RHIN ; les établissements sociaux et médico-sociaux (IMP, IME...) accueillant des élèves d'âge scolaire équivalent sont assimilés.
- Lieux de séjour : **les centres d'accueil de catégorie A et B du Haut-Rhin**, figurant au Répertoire Départemental des Sorties Scolaires avec Nuitées établi par l'Inspection Académique.  
Conditions de séjour et de prise en charge :
  - les sorties d'une à six nuitées, organisées pendant le temps scolaire,
  - la subvention est calculée sur la base du nombre de nuitées,
  - **NB** : En ce qui concerne les classes maternelles et primaires publiques, il est souhaité, dans la mesure où celles-ci relèvent du domaine de compétence des communes :
    - que les communes contribuent au minimum à hauteur des mêmes taux que le Département,
    - que le financement du Conseil départemental ne soit pas un préalable à l'intervention communale.
- Subventions 2019 :  
Elle est fixée à **10 €/nuit/élève**, pour une sortie réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019.

### 2) INSTRUCTION DES DOSSIERS

- Dépôt des demandes : les demandes doivent être déposées **trois mois avant le séjour**, auprès du Conseil départemental du Haut-Rhin, Service Appui et Ressources, 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68 006 COLMAR CEDEX (dossier suivi par Aline HEIMBURGER).
- Accusé de réception : le Conseil départemental accuse réception de la demande par l'envoi d'un courrier et du formulaire « Attestation de séjour ». **Cet accusé de réception garantit à l'établissement son inscription sur la liste des sorties subventionnables par le Conseil départemental.** A défaut d'une telle réception dans un délai raisonnable, il appartient à l'établissement de vérifier auprès du Service que celui-ci a bien reçu sa demande.
- Crédits : chaque année, lors du vote de son budget primitif, le Conseil départemental du Haut-Rhin détermine **une enveloppe fermée** de crédits pour cette action. En conséquence, **les dossiers sont classés en fonction de la date de réception du formulaire de demande de subvention** dans les conditions décrites ci-dessus. A l'issue de la sortie, les écoles et collèges sont invités à transmettre leurs justificatifs sans tarder.  
**La subvention est définitivement acquise après le vote de la Commission Permanente du Conseil départemental et notification de l'aide.**  
**NB** : en cas d'annulation partielle ou totale d'une sortie, l'établissement est invité à en informer le Service sans délai, permettant ainsi d'affecter les crédits à une nouvelle sortie. **Le nombre d'élèves et /ou de jours subventionnés ne pourra être supérieur à celui figurant dans la demande initiale.**